



Envoyé en préfecture le 16/09/2024  
Reçu en préfecture le 16/09/2024  
Publié le [Stamp]  
ID : 048-200069151-20240912-DELIB\_2024\_113-DE

République française  
Département de la Lozère  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES**

Séance du 12 septembre 2024 à 18 heures

Date de Convocation 05 septembre 2024

<b>Membres en exercice : 35</b>  <b>Présents : 24</b> <b>Votants : 31</b> <b>Pour : 31</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<p>L'an deux mille Vingt-quatre et le 12 septembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p><b>Présents :</b> Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUYEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Patrick BOSCH, Martine BOURGADE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Edith MALLET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p><b>Représentés :</b> Serge VEDRINES pouvoir à Henri COUDERC, Michel CAPONI pouvoir à Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE pouvoir à Flore THEROND, Sébastien MOREAU pouvoir à Pierre HERRGOTT, Roselyne PRADEILLES pouvoir à Sylvette HUGUET, Daniel REBOUL pouvoir à René JEANJEAN, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC,</p> <p><b>Excusés :</b> Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Régine DOUSSIERE, Jaclyn MALAVAL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Daniel REBOUL, Bernard RIEU</p> <p><b>Absents :</b></p> <p><b>Présents non votants :</b></p>
--	---

Secrétaire de séance : Monsieur François ROUYEYROL

**DELIB-2024-113 - AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU ROCHEFORT**

**Le Conseil communautaire,**

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de communes, dont le siège administratif est basé à Florac-Trois-Rivières, est actuellement locataire de trois immeubles différents pour héberger ses services sur les communes de Florac-Trois-Rivières et de Gorges-Du-Tarn-Causse, ce qui engendre des charges importantes pour la collectivité, alors que ces sites ne sont pas totalement adaptés, ni aux normes ;

**CONSIDÉRANT** le travail partenarial conduit avec le CAUE de la Lozère pour la réalisation d'une étude sur la requalification de l'hôtel du Rochefort à Florac-Trois-Rivières, en siège communautaire ;

**CONSIDÉRANT** le rendu de cette étude en Bureau communautaire du 20 mai 2021 et lors de la Conférence des Maires du 27 mai 2021 ;

**VU** la délibération n°2021-110 en date du 3 juin 2021 portant validation de nouveaux locaux communautaires, selon cette même orientation, pour réunir l'ensemble des services communautaires, dans l'ancien hôtel du Rochefort ;

**VU** la délibération n° 2021-142 en date du 9 septembre 2021 portant attribution de la maîtrise d'œuvre de cette opération au groupement HSB - IB2M et ECO BATIMENT ;

**VU** la délibération n°2021-198 en date du 9 décembre 2021 portant décision de sursoir à la validation de l'APS dans l'attente de l'examen par les commissions travaux de la Communauté de communes et de la commune de Florac du transfert ou non de la Maison France services ;

**VU** la délibération n°2022-063 en date du 24 mars 2022 validant l'APS n°2 de la requalification de l'ancien hôtel du Rochefort ;

**VU** la délibération n°2022-108 en date du 30 juin 2022 portant validation de l'APD et décision du lancement de la consultation des entreprises de travaux en procédure adaptée ;

**VU** la délibération n°2022-109 en date du 30 juin 2022 portant validation du plan de financement de cette opération et sollicitant les subventions auprès des différents financeurs ;

**VU** la délibération n°2022-165 en date du 8 décembre 2022 portant validation des marchés de travaux aux entreprises,

**VU** la délibération n° 2024-014 en date du 8 février 2024 portant sur des avenants au marché de travaux pour un montant de + 31 728,53 €

**VU** la délibération n° 2024-045 en date du 7 mars 2024 portant sur des avenants au marché de travaux pour un montant de + 17 723.83 €

**VU** la délibération n° 2024-089 en date du 13 juin 2024 portant sur des avenants au marché de travaux pour report du délai d'exécution

**CONSIDÉRANT** les adaptations nécessaires en cours de chantier ; à savoir qui génèrent des travaux en plus et en moins:

- Lot 2 : ajustements des quantités, et travaux supplémentaires pour le parking
- Lot 3 : étanchéité jardinière et reprise de rampe d'accès PMR
- Lot 5 : Modifications de la toiture pour panneaux solaires, raccordement chéneaux
- Lot 7 : modification des portails et garde-corps
- Lot 8 : pose de châssis vitrés, modification de placards, modification des tables de la salle du conseil
- Lot 9 : Modification des cloisons en sous-sol
- Lot 10 : Modification de faux plafonds
- Lot 12 : modification ragréage salle du conseil, crémaillère escalier, plinthes
- Lot 13 : mise en peinture des sous marches
- Lot 14 : Nettoyage de la salle des archives
- Lot 15 : modification entrée d'air, modification quantitatifs
- Lot 16 : modification des quantitatifs et modification qualité vidéoprojecteur salle du conseil
- Lot 18 : rectification des quantitatifs
- Lot 19 : réajustement quantitatif salle repas

**CONSIDÉRANT** les devis proposés par les entreprises se rapportant à ces modifications.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**DÉCIDE** d'accepter les travaux en plus-value et en moins-value, **15.751,49 € HT**, sur un montant global de travaux de **2.775.123,18 € HT**, ce qui porte une évolution du marché des travaux tous avenants confondus à + 2,12 %

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants suivants avec les entreprises :

Lots	Titulaires	Montant du marché initial en € HT	Montant avenant	Montant après avenants en € HT
2 VRD	ETS CHAPELLE	146.032,50 €	16.148,75 €	166.851,05 €
3 GROS OEUVRE	S&B	455.416,13 €	10.189,19 €	503.198,75 €
5 COUVERTURE	TINEL	183.058,40 €	-12.448,00 €	170.610,40 €
7 SERRURERIE	CANAC	47.371,90 €	-593,20 €	46.778,70 €
8 MENUISERIES INTÉRIEURES	GELY	181.202,88 €	4.736,40 €	172.762,28 €
9 DOUBLAGE ISOLATION	LOZERE ISOLATION	247.452,10 €	1.059,00 €	242.689,70 €
10 FAUX PLAFONDS	SNEB	99.825,50 €	-8.885,20 €	90.940,30 €
12 SOLS SOUPLES	CAZES GRÉGORY	75.688,84 €	-3.415,70 €	88.426,90 €
13 PEINTURES	LOZERE PEINTURE	38.877,50 €	1.550 €	40.427,50 €
14 MENAGE	ABER	8.907,30 €	150,00 €	9.057,30 €
15 PLOMBERIE CHAUFFAGE	LAROMET	335.902,69	789,74	337.807,96 €
16 ELECTRICITÉ	ROUJON	233.158,70	4.216,41	237.375,11 €
18 ISOLATION PAR L'EXTERIEUR	S&B	105.193,90 €	1.684,10	106.878,00 €
19 CUISINES	DUMAS	24.524 €	570 €	25.094,00 €
<b>Total 12/09/2024</b>			<b>15.751,49 €</b>	
Montant avenants 08/02/2024			31.728,53 €	
Montant avenants 07/03/2024			17.723,83 €	
Montant avenants 04/04/2024			-6.287,71 €	
<b>TOTAL MARCHÉS</b>		<b>2.775.123,18 €</b>	<b>58.916,14 €</b>	<b>2.834.039,32 €</b>

**ANNEXE** lesdits avenants à la présente délibération

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal communautaire 2024.

**Le Président,**  
Henri COUDERC



*Handwritten signature of Henri Couderc in blue ink.*

**Le secrétaire de séance,**  
François ROUYEYROL

*Handwritten signature of François Rouveyrol in blue ink.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).